

Sommaire

L'AG

Bilan moral	1
Rapport d'activités	2-7

Projets 2016

Sauvegarde des haies	8
----------------------	---

Reflexion

Nature, agriculture et biodiversité	9
Et nous sommes passés à l'action : projection «La magie des haies »	10

L'Actu

La saga des néonicotinoïdes	11
-----------------------------	----

Sortir

Programme CPIE	12
----------------	----

Bilan Moral

L'année 2015 nous a confrontés à la problématique de l'élevage intensif et de son impact sur l'environnement. La multiplication des extensions de porcheries dans notre région, Flers, Vieux Pont, Morteaux Couliboeuf et plus près de notre secteur, Athis de l'Orne, nous fait craindre le pire pour le bocage normand. En effet, outre le mal-être animal et la mauvaise qualité de la viande produite dans les fermes-usines, la généralisation de l'élevage hors-sol se traduit par la disparition des prairies, des arbres et des haies pour faire des cultures céréalières qui servent à alimenter ces élevages et faire des agrocarburants. Ces cultures s'accompagnent d'un apport de produits phytosanitaires polluant les sols, l'eau et l'air. On assiste à la disparition des écosystèmes : plantes, insectes, dont les abeilles, oiseaux, poissons et amphibiens. Ces terres labourées permettent de faire des épandages de fumier et de lisier provenant de ces fermes. La pollution

des eaux souterraines et des rivières par les nitrates s'accroît. Une trop grande quantité de nitrate dans l'eau fait proliférer les algues vertes qui consomment

l'oxygène de l'eau et provoque son eutrophisation.

Enfin, c'est l'alimentation de la population en eau potable qui risque de devenir critique. Déjà en 2013, le département de l'Orne arrivait en deuxième position sur toute la France pour le nombre de dérogations sur les normes de qualité de l'eau potable. La dégradation de la qualité de l'eau et de l'air a de plus en plus d'impact sur la santé humaine et la commune de Berjou, par exemple, qui pouvait s'enorgueillir de son air pur et de son eau potable en régie municipale risque de perdre quelques étoiles dans le palmarès des communes de France.

Nous avons choisi comme thème d'action pour 2015 la sauvegarde de la haie. La réforme territoriale a quelque peu gelé l'élaboration des PLUI. Ainsi les projets de classement de haies n'ont pas avancé mais les arrachages se sont multipliés. Nous pouvons craindre dans notre région au relief très accidenté un accroissement de l'érosion, du ruissellement et des inondations.

Certes, cette vision apocalyptique ne doit pas nous faire baisser les bras. Plus que jamais nous devons agir pour informer, nous regrouper pour que nos voix se fassent entendre. Il y a des associations de protection de l'environnement à Flers, Briouze, Putanges qui partagent nos idées et sont prêtes à agir avec nous. Et dans les médias, des voix se font entendre pour dénoncer toutes les menaces que les lobbies de l'agro-industrie font peser sur la planète. Espérons que le réveil ne se fera pas trop tard.



Photo : l'arrachage des haies en 2016



Rapport d'Activités

Extension de porcheries

- ◆ Janvier 2015 : reprise de l'exploitation de M Poulain par le GAEC des Mottes d'Athis de l'Orne. Des haies et des arbres sont arrachés, des prairies sont labourées

Concernant la suppression des haies sur les parcelles de, M. Poulain à Berjou, le GAEC des Mottes a déclaré à la DDT qu'il s'agissait d'une décision du propriétaire afin de faciliter leur reprise !...

- ◆ Avril 2015, Christine Voisin, conseillère municipale de Berjou, nous informe que la parcelle E318 au lieu dit « les Cours » située au dessus de la station de pompage (Fig. 1 - P. 3) qui alimente la commune de Berjou en eau potable a été labourée et des drains ont été posés. Ils s'écoulent dans le fossé qui borde le chemin descendant vers la source. Cette parcelle est en outre enclavée dans la commune et jouxte des habitations, le terrain de foot et l'école.
- ◆ 17 avril 2015 : recherche de documentation auprès de la juriste du GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) sur les règles de la PAC concernant les haies – La conditionnalité des aides de la PAC (Politique Agricole Commune) est régie par les BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales). Les haies sont visées par la BCAE 7 « maintien des particularités topographiques ».
- ◆ **20 avril 2015** : réunion de bureau où nous sommes informés de la **consultation du public jusqu'au 5 mai** au sujet de l'extension de porcherie du **GAEC des Mottes d'Athis de l'Orne** faisant passer les effectifs de 688 à 1268 animaux équivalents porcs.

10 communes sont impactées par le plan d'épandage : Athis de l'Orne, Berjou, Montsecret, St Denis de Méré, Montilly

sur Noireau, St Pierre du Regard, Flers, La Carneille, Saires la Verrerie et Bellou en Houlme

Du 21 avril au 5 mai :

- ◆ Lecture du dossier de consultation du public à la mairie d'Athis de l'Orne
- ◆ Photocopies du plan d'épandage
- ◆ Vérification des parcelles sur le cadastre à la mairie de Berjou : les parcelles appartenant à M. Poulain ne figurent pas sur le plan d'épandage
- ◆ Demande de renseignements à l'ARS
- ◆ Rédaction du commentaire sur le registre de consultation du public
- ◆ Recherche des zones humides sur Berjou
- ◆ Recherche document sur le périmètre de protection de la station de captage AOP de Berjou. Ces périmètres, établis par un hydrogéologue agréé, ne sont qu'un projet et donc ne sont pas encadrés par une DUP.
- ◆ 28 avril 2015 : courrier à l'ARS pour signaler le problème de la parcelle E318 située à la limite du périmètre de protection
- ◆ 30 avril 2015 : courrier au Préfet pour donner l'avis de l'AEVN sur le projet d'extension de porcherie et où nous demandons de faire basculer le dossier d'une procédure d'enregistrement vers une procédure d'autorisation afin qu'une étude d'impact soit réalisée. Il faut préciser que pour la plupart des extensions de porcheries, il existe maintenant une procédure simplifiée appelée **procédure d'enregistrement**. La **procédure d'autorisation** était accompagnée d'une enquête publique avec commissaire enquêteur et étude d'impact. Pour le régime d'enregistrement, le dossier est préparé avec les études d'incidence. Ainsi le dossier du GAEC des Mottes a été élaboré par la **COOPERL Arc Atlantique**. La particularité de ce groupe est qu'il maîtrise l'ensemble de la filière porcine donc toutes les étapes de production : construction des bâtiments, élevage, alimentation animale, services aux éleveurs, transformation et salaison, commercialisation, normes environnementales. Le groupe produit plus de 5,7 millions de porcs et en abat près de 5 millions, faisant de cette coopérative agricole la première de France pour la filière porcine.

13 mai 2015 : article Ouest France sur le projet d'extension de la porcherie (voir contre)

Les résultats du vote du conseil municipal d'Athis sont édifiants : 1 contre, 8 pour, 12 abstentions.

Le conseil municipal de Saint-Denis-de-Méré, en revanche, a voté contre le projet à l'unanimité.

- ◆ 26 mai 2015 : réunion au sujet de la porcherie avec le GR-EN de Flers, le collectif de Serres la Verrerie et EELV
 - ◆ 17 juillet 2015 : Envoi d'une lettre commune (AEVN GR-EN Collectif Serres la Verrerie) au Préfet
 - ◆ 21 juillet 2015 : rencontre avec le journaliste Guy Vallée de **l'Orne combattante**. Un article sera publié le 20 août 2015 (cf. p. 7).
 - ◆ 30 juillet 2015 : **PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT de l'extension de porcherie du GAEC des Mottes**. Cet arrêté fait suite au rapport de l'Inspection des Installations Classées avec présentation au CODERST en date du 26 juin 2015. Dans ce rapport, apparaissent toutes les remarques de l'AEVN inscrites sur le registre de la consultation du public, notamment ce qui concerne la parcelle E318 de Berjou. Mais tous les arguments sont démontés un à un.
- Le seul point positif du dossier est qu'il est prévu une unité de méthanisation ce qui devrait réduire le volume des épandages.
- ◆ 23 septembre 2015 : Envoi d'un nouveau courrier au Préfet pour demander à ce qu'une attention particulière soit faite à la situation de la parcelle E318 lors de l'actualisation du plan d'épandage.
 - ◆ 4 novembre 2015 : rencontre à Ménil Soleil des associations en lutte contre les porcheries : AEVN, Val d'Orne Environnement, Collectif Vieux Pont, AVE-PAM de Morteaux Couliboeuf. Dans le cas de ce dernier projet il s'agit de faire passer le nombre de porcs de 1458 à 4130. Or la porcherie est située en zone inondable et sur la plus grande nappe phréatique du Calvados ! L'AVE-PAM avait décidé de faire un recours contre la décision du Préfet mais a finalement renoncé.

Fig.1 - Parcelle E318 à Berjou



Parcelle E318

Ouest France
13 mai 2015

Pays de Flers, du Houlme et du Val d'Orne

Athis-de-l'Orne

L'extension d'une porcherie débattue au conseil municipal

« Nous devons, ce soir, donner un avis sur l'extension de la porcherie des Mottes pour 1 248 porcs contre 688 actuellement. C'est un lourd dossier, nous devons être raisonnables et raison garder », précise Alain Lange, maire, lorsqu'il introduit le sujet en début de conseil, jeudi. Très vite, au vu du dossier, tout le monde s'accorde à dire son embarras : « On est bien embêtés. On nous demande notre avis sur un sujet que l'on ne maîtrise pas. Nous avons deux richesses : l'agriculture et le bocage. Les deux doivent vivre ensemble et il est évident que l'exploitation doit avoir des productions acceptées et acceptables et respecter les normes environne-

mentales ».

Ces normes, précisées en termes techniques, n'ont pas aidé les conseillers à mieux comprendre les enjeux d'une telle restructuration ; des craintes, des questions de fond émergent : « Voulons-nous encourager les usines à cochons ou sommes nous réticents ? Il n'y a rien de précisé quant au respect des animaux, combien de porcs au m² sur les caillebotis ? La zone jaune est floue sur les épandages, comment cela va-t-il réellement se passer en terme de volume de lisier produit ? Et les odeurs ? Il risque d'y en avoir, alors que jusqu'à présent il n'y avait pas eu de plaintes à ce sujet. Et le nouveau lotisse-

ment ? Il sera seulement à 500 m, les gens voudront-ils acheter à côté d'une porcherie industrielle ? Et si on dit oui pour celle-là, qu'est-ce qu'on fera si une deuxième veut s'installer ? Ils ont un projet de méthanisation, cela veut-il dire que le problème du lisier sera réglé et qu'il n'y aura plus besoin d'épandages ? Pourquoi ne se joignent-ils pas au projet de Messei plutôt que d'installer un autre équipement important ? Et puis, il n'y a rien sur le problème de l'eau, la préservation des cours d'eau sur les zones d'épandage ». Autant de questions restées en suspens.

Au final, Alain Lange a reprécisé le

contexte et formulé la question menant au vote : « Nous sommes en présence d'un dossier compliqué pour lequel on nous demande un avis dans un délai très court et cet avis, sera-t-il suivi ou non ? Nous n'en savons rien. Nous devons tenir compte que nous sommes un territoire rural avec une richesse bocagère, des haies classées à Athis, un environnement préservé (Natura 2000) et en Suisse Normande. Là, nous sommes sur une porcherie industrielle. Quel est votre avis sur l'extension de cette porcherie ? ».

Résultat du vote : un contre, huit pour, douze abstentions.

Un collectif de citoyens inquiets à Saires-la-Verrerie

Parmi les personnes venues assister au conseil municipal, étaient présentes celles du collectif qui s'est créé à Saires-la-Verrerie, venues aux nouvelles concernant la décision d'Athis sur l'extension de la porcherie. Alain Lange, maire, a donné la parole à ses représentants en fin de délibération. « Les habitants de Saires la Verrerie sont très inquiets pour l'eau. Sur une parcelle de 19,49 ha, qui a été drainée et dont les haies ont été arrachées, il est prévu un épandage de lisier alors que cette parcelle est située au milieu du méandre de la Varenne, non loin de la source. 121 personnes ont déjà signé une pétition contre ces épandages. Il n'y a aucune transparence à Saires-la-

Verrerie concernant cet épandage. Nous nous permettons de rappeler que dans l'Orne nombre de communes ont dû avoir une dérogation de distribution d'eau potable car le taux de pollution est au-dessus de la norme. Ces épandages ne vont-ils pas aggraver la situation ? ».

D'autres communes sont concernées et vont, elles aussi, être consultées pour donner leur avis : Montilly-sur-Noireau (36,35 ha), La Carnelle (33,49 ha), Berjou (24,56 ha), Flers (8,62 ha), Saint-Denis-de-Méré (3,89 ha), Montsecret (2,63 ha), Bellou-en-Houlme (1,35 ha), Saint-Pierre-du-Regard (0,93 ha), Athis (32,12 ha).

Inquiétude aussi à Berjou

L'AEVN (Association environnement vallée du Noireau) a été contactée par des habitants inquiets pour la qualité de leur eau. Une des parcelles, auparavant en prairie, louée pour l'épandage se trouve à moins de 50 m du terrain de foot, de l'école et du lotissement, avec une pente vers la station de captage d'eau potable. La qualité de l'eau y est exceptionnelle, moins chère car gérée par la commune.

Les autres parcelles, sur la route de Cambercourt, pour certaines en prairie, d'autres en culture, étaient séparées par des haies toutes arrachées après le 1^{er} janvier 2015, dossier est suivi par la DDT (Direction Départementale du Territoire) car la loi impose maintenant de replanter l'équi-

valent des haies arrachées sous peine de suppression des aides de la PAC. « Nous avons adressé une lettre au préfet car, après consultation du dossier, il apparaît que celui-ci est incomplet : les parcelles louées dans la commune, qui représentent 35 ha, ne sont pas sur le plan d'épandage. Sur la plupart des communes concernées, il y a de nombreuses zones sensibles, notamment celles pouvant contaminer les rivières et la nappe phréatique par des épandages massifs de longue durée avec les antibiotiques résiduels dans les lisiers, l'usage d'intrants et phytosanitaires qui impactent également la qualité de l'air », expliquent les membres de l'association.

Extension de porcheries : sur les épandages

Ce que dit la loi

Article 159 du règlement sanitaire départemental rsd61

Art. 159. – Épandage

Sans préjudice des réglementations en vigueur, les dispositions du présent article s'appliquent aux substances organiques susceptibles de constituer un danger direct pour la santé publique, tels que : lisiers, purins, fumiers, déchets solides d'animaux, et plus généralement aux eaux résiduaires des établissements renfermant des animaux, boues de stations d'épuration, matières de vidange², jus d'ensilage et résidus verts ainsi qu'aux eaux résiduaires d'origine domestique.

159-1. Dispositions générales

L'épandage de telles matières devra satisfaire aux prescriptions générales ou particulières relatives aux périmètres de protection des sources, puits, captages ou prises d'eau.

Il est, en outre, interdit à moins de 35 mètres :

- des puits et forages ;
- des sources ;
- des aqueducs transitant des eaux potables en écoulement libre ;
- de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que ces dernières soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères ;
- des rivages ;
- des berges des cours d'eau.

paramètres		habitation située dans une zone réservée à l'agriculture	- habitation située dans une zone urbaine - zone de loisirs - établissement recevant du public
	bruts	50 m	200 m
Lisiers de porc	désodorisés ou enfouis dans les meilleurs délais	35 m	50 m



Avril 2015 : épandage de lisier sur les parcelles à la sortie du bourg de Berjou à gauche avant le calvaire. Les flaques sont restées visibles près de deux semaines.



Sauvegarde des haies

Nous avons prévu de faire un inventaire des haies sur les communes de notre territoire pour inscrire les arbres et les haies remarquables sur le PLUI de la CDC du bocage d'Athis.

- ◆ 23 mai 2015 : sortie sur le terrain avec Benjamin Potel pour découvrir les critères permettant de reconnaître une haie remarquable
- ◆ 13 juin 2015 : réunion organisée par le GRAPE à Argentan des associations engagées dans la sauvegarde des haies. Partant de la destruction de haies protégées sur le territoire de Colonard-Corubert, élaboration d'une motion demandant la remise en état des haies détruites au plus tard à la fin de l'hiver 2015-2016.
- ◆ 15 juillet 2015 : Réunion à St Georges des Groseillers des associations de protection de l'environnement avec les élus régionaux : François Dufour et Yanic Soubien sur le thème de la préservation du bocage.
- ◆ 18 octobre 2015 : Fête de la Haie à Briouze
 - Sortie découverte avec Nicole Lottin et Laurent Bénard
 - Démonstration de plessage de haie
 - Stand de l'AEVN



- ◆ 12 janvier 2015 : 7 chênes centenaires abattus à Ste Honorine la Chardonne et débités pour bois de chauffage

Ce que dit la loi



AVANT



APRES

BCAE VII – les haies - Déplacement / Destruction/ Remplacement

La destruction est autorisée dans les cas suivants :

- ◆ création d'un nouveau chemin d'accès rendu nécessaire pour l'accès et l'exploitation de la parcelle, dans la limite de 10 mètres de large ;
- ◆ création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire ;
- ◆ gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative (éradication d'une maladie de la haie) ;
- ◆ défense de la forêt contre les incendies (décision administrative) ;
- ◆ réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique (A noter : les fossés ne sont pas admissibles et ne peuvent pas activer les DPB qui auraient été créés par cette surface) ;
- ◆ travaux déclarés d'utilité publique (DUP) ;
- ◆ opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique ; l'opération doit faire l'objet d'un conseil environnemental par un organisme reconnu dans l'arrêté ministériel BCAE, qui comprendra notamment les chambres d'agriculture et les associations agréées au titre de l'environnement.



Déchets

- ◆ Découvertes de sacs avec restes de moutons ou de chèvres dans le Bois de Berjou. Appel à la mairie de Cahau pour information. Les déchets ont été enlevés. Les panneaux d'interdiction de déposer des ordures sont toujours en place.
- ◆ A la Trolière, un panneau d'interdiction a été posé par la Mairie de Berjou à l'endroit où il y avait un tas de déchets verts



◆ 4 novembre 2015 :

Découverte de sacs de semences vides laissés au bord de la route à la sortie du bourg de Berjou. Il s'agit de semence de blé tendre « Latitude + vibrance gold » où les semences sont enrobées de Sedaxane, Fludioxonil, Difenoconazole, Siltiofam. Quant aux précautions d'utilisation, cela fait froid dans le dos avec une rubrique « gestion des emballages » où il est bien spécifié de ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement !



Cimenterie à Sainte-Honorine la Chardonne

Nous avons été alertés par des habitants de Ste Honorine la Chardonne au sujet de nuisances causées par l'installation sans autorisation d'une cimenterie dans une ancienne exploitation agricole. Celle-ci étant enclavée dans le bourg est source de bruit et de poussière. Nous avons adressé un courrier à la mairie de Ste Honorine. Nous n'avons pas eu de réponse mais lors de la rencontre avec Madame Pateux, Maire de Ste Honorine lors de l'abattage des arbres, le sujet a été évoqué et semble en voie de régularisation.

Rapport Financier

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
AEVN info (impression CPIE)	45,20	Subvention Berjou	40,00
Adhésion GRAPE*	43,10	Adhésions	287,00
Stage GRAPE	20,00		
Affranchissement	36,43		
DVD	125,00		
Assurance	106,94		
Papeterie	-		
Autres frais (AG,...)	11,50		
DEFICIT	- 61,17		
Total	327,00 €		327,00 €

Réélection du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est constitué de 8 membres dont

Présidente : Brigitte Duquesnay

Trésorier : Benjamin Potel

Secrétaire : Karin Kuhn

Le conseil d'administration est reconduit pour une année.

Communication

- ◆ 13 mai 2015 : Diffusion du N°34 de l'AEVNinfo
- ◆ 13 septembre 2015 : Stand au forum des associations à Athis de l'Orne
Bilan : 3 adhésions
- ◆ 20 septembre 2015 : Stand à la fête communale de Berjou
Bilan : 1 adhésion couple



Entre Bocage et Suisse normande

L'ORNE COMBATTANTE
JEUDI 20 AOÛT 2015
www.lornecombattante.fr

ENVIRONNEMENT. Un collectif pour protéger les paysages

Trois associations du secteur se constituent en collectif contre les agissements d'une "agriculture industrielle".



La parcelle de Berjou à l'époque où les bovins étaient en pâturage.

Trois associations du secteur de Flers, le groupe environnement (Gr.en), l'Association environnement de la Vallée du Noireau et le Collectif citoyen de Saires-la-Verrerie, ont décidé d'unir leurs efforts afin de lutter contre les agissements d'une "agriculture industrielle". Souvent liés à de grandes coopératives les agriculteurs n'hésitent pas à dénaturer les terrains en rasant les haies pour exploiter les terrains.

« Nous ne sommes pas contre les agriculteurs, mais contre les destructions systématiques de haies que certaines exploitations de grandes tailles, adhérentes

des limites en matière de pollution de l'eau.

« Dernièrement, l'une des parcelles située à Berjou, exploitée par le Gaec des Mottes, à Athis qui a un projet d'extension de sa production porcine, a été totalement transformée avec l'arrachage des haies et le labourage du sol c'est sans doute en prévision de l'épandage du lisier ! » s'exclament les membres du collectif qui s'inquiètent aussi du contrôle de la nature des sols et, notamment, qui va s'en charger ?

Manque d'information publique

« À aucun moment, les populations concernées par ces plans d'épandage de lisier n'ont été informées. La solution passe par la méthanisation pour produire du gaz qui diminue ainsi les risques de pollution par rapport à l'épandage. »

Autre sujet d'inquiétude du collectif, c'est la dispersion des parcelles dans les différentes

communes qui va engendrer davantage de circulation d'engins agricoles sur les petites routes du bocage.

Lettre au préfet

Le 15 juin, le collectif citoyen de Saires-la-Verrerie a adressé une lettre au préfet de l'Orne pour lui demander de diligenter une enquête d'utilité publique contre le projet d'extension du Gaec des Mottes d'Athis suite à la consultation publique en mairie d'Athis, courant mai, qui n'a recueilli que peu de succès auprès de la population, faute d'information.

« L'enquête d'utilité publique, avec commissaire enquêteur, a pour objet d'assurer l'information et la participation du public avec la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. L'enquête publique vise, entre autres, à informer, recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, ses avis, suggestions, et éventuelles contre-propositions » est écrit dans le courrier adressé au préfet.



La même parcelle quelques semaines plus tard après arrachage des haies et labourage du terrain.

Mauvais calculs

Les membres du collectif font aussi remarquer que la plupart des dix conseils municipaux concernés à qui il a été demandé de donner leur avis sur ce projet d'épandage sur leur territoire ont accepté sans avoir consulté leurs concitoyens au préalable. Certains, comme celui d'Athis, ont émis des réserves.

« Le préfet devrait être attentif aux réserves des conseils municipaux. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de craintes et d'inquiétudes car, à terme, nous risquons de retrouver la Basse-Normandie dans la même situation que la Bretagne où l'élevage porcine est arrivé à saturation avec une pollution excessive aux nitrates des sols et cours

d'eau. Certes, les agriculteurs ont besoin de vivre mais en faisant une production de qualité. Aujourd'hui, nous sommes dans un système qui n'est pas bon avec de très mauvais calculs économiques et le monde agricole est victime de ce système où l'on privilégie la production à outrance avec des fermes usines au détriment de la qualité et de la protection de notre environnement » concluent les membres du collectif.

Une pétition lancée par le collectif citoyen de Saires-la-Verrerie, contre le projet d'épandage sur le territoire de la commune a recueilli 121 signatures en une journée, à l'occasion de la foire à la brocante du 1^{er} mai.

Guy Vallée

Sauvegarde des haies

- ◆ Achat du DVD du film « la Magie des Haies » avec les droits de projection et affiches.
- ◆ Première soirée-débat autour du film le mardi 26 avril à la salle des Terriers d'Athis. Nous avons souhaité que cette soirée soit à l'invitation de la Mairie de la commune nouvelle Athis Val de Rouvre qui regroupe huit communes : Athis-de-l'Orne, Bréel, La Carneille, Notre-Dame-du-Rocher, Ségrie-Fontaine, Ronfeugerai, Taillebois et Les Tourailles.
- ◆ Cette soirée sera en partenariat avec l'AEVN, le CPIE et la SCIC Bois Bocage Energie. Il s'agit en effet d'essayer d'avoir un large public en mettant en avant le rôle économique que peut avoir une haie bien gérée sur le long terme. Si nous ne présentons que l'aspect environnemental ni risquons fort de n'avoir qu'un public acquis à la cause.
- ◆ Nous présenterons en amont une exposition réalisée par une association de Poitou-Charente : Prom'haies.
- ◆ Nous aurions souhaité qu'elle soit à Athis mais il n'y a pas de lieu ouvert au public dans la commune. Elle sera donc installée à la médiathèque de Ségrie Fontaine.

En liaison avec le CPIE, nous projetons de faire d'autres projections-débats en automne avec utilisation de l'exposition Prom'haies et des animations pour les enfants des écoles et du collège d'Athis. Nous pourrions en faire une à Condé sur Noireau (au Royal par exemple), à Pont d'OUILLY et peut-être à Domfront ou Falaise.

Remarque

Les membres du Conseil Municipal de St Denis de Méré proposent de faire une projection dans la salle des fêtes de St Denis et exposition à la mairie.

Le CPIE a entrepris de son côté une action sur la sauvegarde de la haie et souhaite travailler en lien avec

les Associations environnementales : Val d'Orne Environnement, Environnement et Vie en Pays de Briouze, AEVN et GR-EN.

Il souhaite coordonner les inventaires de haies afin de travailler avec le même protocole de façon à pouvoir utiliser au mieux les résultats.

Nous allons pouvoir ainsi reprendre nos investigations avec les beaux jours.

Nous pourrions proposer aux communes qui organisent des randonnées de les accompagner et leur faire voir sur le parcours des exemples de haies remarquables. Ils pourraient par la suite nous livrer des observations pour orienter nos recherches...

Propositions

- Recherche de solution pour la parcelle E318 à Berjou et demande qu'une bande enherbée soit maintenue (ou recréée) sur les parcelles qui longent les habitations de la commune
- Préparation d'un courrier à la DDE au sujet des dates et techniques d'élagage des bords de route et sur tout le bois qui est brûlé sur place au lieu d'être déchiqueté
- Faire une réunion publique à Berjou pour informer les habitants des risques sur l'alimentation en eau potable
- Faire une soirée conviviale-culturelle -artistique autour de l'arbre à la ferme de la Gilberdière de Sylvie et Didier Ouvry au début de l'été

Ouest-France
23-24 avril 2016

Athis-Val-de-Rouvre

La haie bocagère : patrimoine paysager et source de revenu

Athis-de-l'Orne. « Notre richesse locale, c'est le bocage. Si on ne veut pas devenir une plaine de Caen dans quelques années, il est important de le préserver maintenant », explique Alain Lange maire d'Athis Val de Rouvre. Nous élus devons avoir une sensibilité particulière pour cette préservation. Tout en étant conscients des contraintes agricoles actuelles, il nous faut défendre et mettre en place une politique de replantation et de préservation en volume. Nous avons déjà une démarche de classement au travers du POS (Plan d'occupation des sols) et du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui va prochainement se mettre en place. »

Pour appuyer son propos, Alain Lange propose la projection de *La magie des Haies*, un film de Sébastien Bradu et Marie-Odile Laulanie, suivi d'un débat. La soirée est co-organisée par l'AEVN (Association Environnement de la Vallée du Noireau), la SCIC Bois-Bocage Energie (Société collective d'intérêt collectif), le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Collines normandes.

« Pétrole vert »

« Devant la disparition des haies il semble qu'il soit important d'informer le public du risque que l'on encourt si on les supprime, explique Brigitte Duquesnay, présidente de l'AEVN. C'est une protection contre



« La SCIC Bois Bocage Energie couvre aujourd'hui tout le département et a fait des émules en France où nous sommes une trentaine à entretenir le bocage et approvisionner des chaufferies locales », explique Laurent Nevou.

le vent et les inondations ; un refuge de la biodiversité, une lutte contre l'érosion et la pollution, car elle retient les intrants et participe au maintien de la qualité de l'eau. »

Pour la SCIC Bois-Bocage Energie : « La sensibilisation du grand public est un éternel recommencement ! Tout le monde ne connaît pas les enjeux liés au maintien du bocage et aux nouvelles évolutions politiques qui impactent beaucoup la filière bois en agrandissant les exploitations qui font que les haies continuent de régresser », explique Laurent Nevou, coordinateur de Bois-Bocage Energie mise en place il y a dix ans.

C'est en effet, à la suite du refus citoyen de l'enfouissement des déchets nucléaires dans le granite d'Athis, au printemps 2000, qu'une proposition des élus avait mené à la réflexion suivante : « nous ne voulons pas du nucléaire, oui mais que peut-on proposer en face ? » De là est née l'idée de « pétrole vert » via la gestion de la haie bocagère.

Nature, agriculture et biodiversité



par François Moutou (Vice-président de la SNPN - Société Nationale de Protection de la Nature) - extrait du Courrier de la Nature n° 295

Le constat

Les demandes de l'agriculture pour plus de terre, plus d'eau, plus de pesticides posent question sur la cohabitation des terres cultivées et la conservation des écosystèmes dont l'existence n'est pas liée à la rentabilité financière ou à des intérêts particuliers.

Le système mis en place ne permet pas aujourd'hui de rémunérer correctement les agriculteurs, ceux qui fournissent les matières premières nécessaires à notre alimentation.

Le montant des dépenses alimentaires n'a cessé de baisser dans le budget des ménages pour laisser place à d'autres postes quelque soit leur utilité, voire leur nécessité.

Les consommateurs pourraient eut être accepter qu'il retrouve prioritairement sa place ?

Il existe un système complexe d'aides et de soutiens mis en place au milieu du 20^e siècle, mais tout le monde reconnaît que cela ne résout pas la question de fond, question qui n'a pas vraiment été posée.

Est-il possible de penser l'organisation de l'agriculture française et européenne sans se poser les questions de durabilité, d'impacts sur la nature et la biodiversité ?

Monde rural, monde urbain

La part du monde rural était en 1800 de 66 % de la population nationale ; 42 % en 1901.

Après la seconde guerre mondiale, c'est la mise en place de l'agriculture moderne avec la création des instituts de recherche agronomique, zootechnie, agrochimie, portée par une économie en croissance et une énergie bon marché, pour aboutir au système actuel au prix d'un coût social et humain très lourd.

En 1945, il y a 10 millions d'agriculteurs, en 2010, ils sont moins de 1 million. La

production a augmenté, mais quelles conséquences pour les hommes, les animaux, les paysages, l'environnement, la santé, les capacités d'adaptation et d'évolution des uns et des autres.

Un mot de démographie

La population humaine a atteint 1 milliard d'individus en 1800, 2 milliards en 1930, 3 milliards en 1960 et 7,3 milliards en 2015, soit depuis 1960, 1 milliard de plus tous les 13 ans !

Est-ce durable ?

Notre planète est finie, la plupart de ses ressources sont limitées, son espace est borné et nous sommes proches de ses limites. Certaines projections imaginent qu'avec la toute puissante technologie, la terre pourrait nourrir 9 milliards d'individus.

Nous y sommes ou presque et après ? ? ?

Et ceci suppose un monde ouvert, en paix, un bon système de distribution et aussi de regarder les productions agricoles autrement que l'objet de spéculations financières ! Ce n'est pas gagné !

Les victimes, élevage et paysage

Il est bien évident que le bien-être animal n'a jamais effleuré les promoteurs de l'élevage industriel. La question n'était pas de partir des besoins des espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, volaille) pour aboutir à des exploitations qui leur seraient adaptées, mais de partir des enjeux économiques et d'y faire entrer les animaux.

Le passage à la mondialisation, la course au rendement, les prix soutenus, les erreurs de choix stratégiques, les profondes mutations de la société ont vite montré les limites du système et modifié considérablement le paysage.

C'est l'agriculture qui fait les paysages dans lesquels nous vivons aujourd'hui. Ils ont tous été façonnés par des siècles de défrichement, d'exploitation et d'abandon.

La campagne française est une nature complètement domestiquée avec toujours des motivations simples et débiles comme celles d'espaces et d'espèces utiles et nuisibles !

Malgré l'accumulation des connaissances, des avancées scientifiques et sociales, l'environnement, on ne dit plus la nature, représenterait au mieux une variable d'ajustement, la dernière, ou pire, un frein au développement. L'essentiel des projets de développement, de croissance, quelle que soit leur pertinence, ne prend en compte que les besoins de l'espèce humaine.

Elevage et biodiversité

La biodiversité a déjà payé un prix très fort pour ce développement et cette croissance. Les indicateurs disponibles laissent entendre que le pire est encore à venir.

La totalité des animaux sauvages, source de nos animaux domestiques, a complètement disparue sauf le sanglier nourri par les chasseurs pour des raisons financières.

Ceci s'applique dès que les premiers bergers se sont appropriés un troupeau, les populations sauvages devenaient concurrentes pour les pâturages. Il fallait donc les écarter et les éliminer. Les prédateurs aussi devenaient des ennemis.

Et cela se poursuit, la population humaine se multipliant, ses besoins alimentaires donc en espaces croissent également.

Avec l'émergence des religions monothéistes, l'espèce humaine, une espèce parmi les autres, s'est vue

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

différente et autorisée à dominer les autres, trouvant là une caution morale !

Quelle cohabitation possible avec ceux qui restent ?

Il est plus facile de crier "au loup" que de réformer la filière ovine, que de renégocier les importations de viande au sein de l'Union Européenne avec les Etats membres ou les pays tiers. Il est plus facile d'exterminer des populations entières d'espèces sauvages que de chercher ou améliorer certaines pratiques

dépassées ou certaines anciennes habitudes.

Il est plus confortable de continuer à utiliser certains produits phytosanitaires non recommandés, voire interdits, que de réfléchir à d'autres techniques d'exploitation.

Il est plus simple d'assécher les dernières zones humides que de réfléchir à une politique commune de l'eau.

Si la biodiversité c'est ce qui restera quand on aura éliminé tout ce qui nous gêne, nous pourrions vérifier ce qui disait Romain Gary : "dans un monde

entièrement fait pour l'homme, il se pourrait qu'il n'y ait plus sa place."



François Moutou : Docteur vétérinaire, François Moutou est épidémiologiste à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Il travaille sur diverses maladies communes à l'homme et aux animaux pour mieux les comprendre et les prévenir. Côté mammifères, il a travaillé sur les chauves-souris à la Réunion et suit les dossiers des carnivores en France.

Et nous sommes passés à l'action !

Projection du film «La magie des haies»



ATHIS-VAL-DE-ROUVRE

Plus de 150 participants à la soirée débat sur les haies

La soirée débat sur les haies a réuni plus de 150 personnes, mardi 26 avril, salle des Terriers. Preuve de l'engouement sur le sujet dans un pays de bocage.

Athis-Val-de-Rouvre.

Organisée en partenariat par la mairie de la commune nouvelle, le CPIE des collines normandes et l'association Environnement de la vallée du Noireau, la soirée débat sur les haies dans le bocage a connu une forte participation avec plus de 150 personnes.

Avant le débat proprement dit, la soirée a débuté avec la projection du film de Sébastien Bradu et de Marie-Odile Laulan : "La magie des haies". D'une durée de 75 minutes, ce film, plusieurs fois primé en France et à l'étranger, dont le prix du meilleur film étranger au festival de Portneuf, au Québec, en 2010, démontre l'importance capitale des haies dans le paysage.

920 km arrachés par an dans l'Orne

Le débat a été animé par Laurent Nevoux, de Bois Bocage Énergie, à Chanu, et Laurent Bénard, nouveau directeur du CPIE (centre permanent d'initiation et d'environnement) des collines normandes à la Maison de l'eau et du paysage à Bréel.

Les haies fournissent du bois de chauffage, protègent les cultures, les animaux, les nappes phréatiques et sont importantes en matière de biodiversité. En 2015, le département de l'Orne totalisait encore 30 000 km de haies mais 920 disparaissent chaque année. Même constat dans les départements voisins du Calvados et de la Manche où, avec l'Orne, on compte encore 120 000 km de haies où, en moyenne, 1 800 disparaissent chaque année.



Plus de 150 personnes ont participé à la soirée consacrée à la haie, mardi 26 avril, salle des Terriers.

Il ressort actuellement que sur une exploitation de 100 hectares, il est recensé une moyenne de 10 km de haies qui ont une capacité de production annuelle de 50 tonnes de bois. Production qui va croissante au fil des ans mais à laquelle de nombreux agriculteurs ne semblent pas intéressés. Certains allant même jusqu'à proposer que des particuliers intéressés par le bois de chauffage viennent entretenir les haies sur leur exploitation sans contrepartie financière pour l'exploitant.

Privilégier la pédagogie

Bien entendu, dans la salle, il y avait d'ardents défenseurs des haies et quelques agriculteurs qui n'ont pas forcément cette même logique en matière de protection. Il n'y a pas eu vraiment d'opposition mais parfois quelques échanges incisifs entre les uns et les autres afin de dé-

fendre leur point de vue.

À ce sujet, Laurent Bénard a déclaré.

« Ce soir, il n'y a pas les bons et les gentils d'un côté et les méchants de l'autre ! »

Maintien de l'arbre

Ce débat, très constructif a permis de mettre en avant les arguments de chacun. Il est clair qu'aujourd'hui, le système de production agricole et le matériel utilisé ne sont pas favorables au maintien des haies sur les parcelles lors des agrandissements des exploitations.

Cela résulte d'une politique d'enseignement dans les lycées agricoles qui n'est pas axée sur la production biologique qui prône l'utilisation de la haie. Cela pourrait changer dans les prochaines années puisque le ministère de l'Agriculture vient de lancer un programme qui inclut le maintien de l'arbre dans le monde agricole.

Actuellement, certaines communes de la région du Bocage agissent en faveur de la protection des haies sur leur territoire. Par ailleurs, les maires des communes ont la possibilité d'utiliser leur pouvoir de police pour agir en cas d'arrachage illicite de haies par le monde agricole. L'amende peut aller de 20 à 150 000 €. En cas de litige, c'est la pédagogie qui doit prévaloir avant d'engager des poursuites. Si un exploitant détruit une haie alors qu'il n'avait qu'il n'avait pas à le faire, la meilleure solution est qu'il replante à ses frais. Lorsqu'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est lancé, celui-ci peut inclure dans son programme la protection des haies. Comportement qui tend à se développer actuellement. Il faut savoir que la mise en place d'un PLUI s'étale au moins sur quatre à cinq ans.

La saga des néonicotinoïdes

17 mars 2016

Février 2015

Une résolution déposée au Sénat par l'écologiste Joël Labbé et à l'Assemblée par le socialiste Germinal Peiro « invitait le gouvernement à agir auprès de l'Union européenne pour interdire l'ensemble des pesticides néonicotinoïdes tant qu'il n'est pas prouvé qu'ils ne présentent pas de risque pour la santé ni pour l'environnement ni pour la biodiversité ». Tout semblait bien parti, jusqu'à ce que le gouvernement annonce un avis défavorable. Pour Joël Labbé, le problème réside dans « le poids du business, et de la FNSEA qui ne veut pas remettre en question les pratiques agricoles. »

19 mars 2015

L'Assemblée nationale vote l'interdiction de l'usage de l'ensemble des néonicotinoïdes à partir du 1er janvier 2016, à l'initiative de Delphine Batho et Gérard Bapt, députés socialistes. Ce texte, ajouté au projet de loi sur la biodiversité, est envoyé au Sénat.

Mai 2015

Publication de deux études scientifiques qui démontrent la nocivité des néonicotinoïdes sur les abeilles alors que les ruches connaissent ce printemps là une mortalité impressionnante. Quels sont ces produits au nom compliqué ? Des insecticides « nouvelle génération ». Bambi, Equinoxe, Cruiser, Gaucho, Poncho, Confidor, Proteus : autant de produits phytosanitaires qui contiennent des molécules néonicotinoïdes aux noms tout aussi barbares (acétamipride, clothianidine, dinoturfane, imidaclopride, nitempyrane, thiaclopride et thiaméthoxane). Ils visent à éliminer des insectes dits « ravageurs » qui menacent les cultures agricoles.

Ils ont la particularité d'être ce qu'on appelle des insecticides systémiques : une fois appliqués sur les cultures, ils pénètrent dans les plantes et en rendent toxique (« protègent » disent les fabricants) la totalité, pendant toute leur durée de vie.

Il existe quatre principales méthodes d'application de ces produits : « Enrobage de semences, traitement aérien, traitement des sols et injection dans les troncs »

explique Jean-Marc Bonmartin, chercheur en biophysique moléculaire au CNRS. La plus courante, l'enrobage, consiste à enrober les graines d'insecticide avant de les semer en plein champ. Ainsi, pendant tout son développement, la plante absorbe ces molécules par ses racines et les transporte dans sa sève, si bien qu'elles imprègnent bientôt tout son organisme. Les insectes ravageurs qui passeraient par là, quelle que soit la partie de la plante qu'ils grignotent, sont intoxiqués et tués.

Les apiculteurs ont été les premiers à s'inquiéter de l'arrivée des néonicotinoïdes. Mais ce qu'on voit pour les abeilles est généralisable à tous les pollinisateurs. Par ailleurs, il y a de moins en moins d'oiseaux car ceux-ci ont de moins en moins d'insectes à manger. Selon Bonmartin : « Les néonicotinoïdes affectent les abeilles ainsi que tous les invertébrés terrestres et aquatiques, qui sont la base de la chaîne alimentaire. Ces produits toxiques sont lessivés par l'eau en raison de leur solubilité, et se retrouvent dans toute la biodiversité. »

De plus, les molécules ont une durée de vie importante : la moitié de l'imidaclopride appliquée est toujours présente neuf mois plus tard. Dans le cas d'une rotation des cultures d'une année sur l'autre, les nouvelles cultures seront donc contaminées par l'insecticide ; si des semences enrobées de néonicotinoïdes sont réutilisées, la quantité de produit dans les sols s'accumulera.

Mais qu'en est-il des molécules présentes dans l'alimentation ? Risquons-nous quoi que ce soit en consommant des néonicotinoïdes ? Car oui, une partie des molécules est toujours présente dans les céréales, fruits et légumes que nous consommons et qui sont issus de ce type de cultures.

22 janvier 2016

Les sénateurs ont refusé le vendredi 22 janvier 2016 d'interdire l'usage des néonicotinoïdes, ces insecticides qui agissent sur les systèmes nerveux des abeilles. Ils ont en effet repoussé plusieurs amendements qui visaient à interdire l'usage de cette famille de produits phytosanitaires, que ce soit à échéance du 1er septembre 2016 ou du 1er janvier 2017.

Cela aura été l'un des débats les plus intenses et les plus polémiques du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, examiné du 15 au 17 mars à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Au terme de deux heures de discussion, les députés ont finalement adopté, par 30 voix contre 28, l'article 51 sur les néonicotinoïdes, une famille de pesticides reconnus nocifs pour les abeilles et les insectes pollinisateurs et, plus généralement, pour l'environnement et la santé.

Le texte interdit l'utilisation de ces molécules à partir du 1er septembre 2018 sur l'ensemble des cultures, « y compris les semences traitées avec ces produits ». Il prévoit également qu'un arrêté ministériel définisse, après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), des « solutions de substitution » à ces substances.

« On renverse la mécanique : l'interdiction des néonicotinoïdes devient la règle et leur utilisation l'exception, contrairement à aujourd'hui », se félicite la députée (PS) Delphine Batho, qui regrette toutefois le report à 2018. Surtout, la mesure doit encore être confirmée en deuxième lecture au Sénat, normalement avant l'été.

11 mai 2016

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a de nouveau retiré la mesure de la loi biodiversité. La commission de la Haute chambre est ainsi revenue à la version qu'elle avait votée en première lecture, laissant cette fois-ci le soin au ministère de l'Agriculture « de définir les conditions d'utilisation de ces produits ». Opposé à la base, l'exécutif a quant à lui changé son fusil d'épaule : le ministère de l'Agriculture s'est positionné aujourd'hui en faveur d'une interdiction dès 2020, contre 2018 préconisé par l'Assemblée nationale.



Photo : <http://danactur-resistance.over-blog.com>

Dimanche 22 mai à 14h30

Plantes utiles et comestibles
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Suivez le guide, au gré des sentiers de la Maison de la Rivière et du Paysage, à la découverte des plantes aux vertus culinaires reconnues (et parfois oubliées) de longue date.

2.5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans

Rdv sur le parking de la Maison de la Rivière et du Paysage, à Bréel

Dimanche 29 mai à 14h30

Randonnée au fil de l'eau en Suisse Normande
Sortie Espaces Naturels Sensibles

De la roche d'Oètre au méandre de Rouvrou, vous découvrirez les paysages de la Suisse Normande, leur faune et leur flore en suivant le cours de la Rouvre, une rivière torrentueuse. 3h

Gratuit dans le cadre de la fête de la randonnée

Rdv devant l'entrée de la Roche d'Oètre, à St-Philbert-sur-Orne

Prévoir des chaussures de randonnée

Renseignements : Office de Tourisme des Collines de Normandie : 02 31 59 13 13

Samedi 4 juin à 14h30

Initiation à photo de nature
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Venez découvrir avec un photographe naturaliste, les secrets de la photographie naturaliste et plus particulièrement de la macrophotographie. L'animation débutera par une partie en salle sur la technique et la maîtrise des réglages fondamentaux, suivie d'une sortie sur le site de la Maison du Paysage et dans les gorges de la Rouvre pour mettre en pratique ces techniques.

A partir de 16 ans

Sur réservation

Rdv sur le parking de la Maison de la Rivière et du Paysage, à Bréel

Prévoir des chaussures de randonnée, appareil photo reflex ou bridge, trépieds, calepin
2.5€ par personne

Dimanche 5 juin à 10h00

Découverte de la Vallée de l'Orne

Balade conviviale dédiée à la découverte des trésors naturels (faune, flore, paysages) et historiques (patrimoine bâti) qu'abritent nos rivières et zones humides locales. Des espaces remarquables à préserver absolument, pour le plus grand bénéfice...de l'Homme.

Rdv sur le parking du Clos Menou à Argentan

Gratuit

Prévoir des bottes

Animation organisée par le CPIE des Collines normandes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Orne.

Dimanche 5 juin à 14h30

Sortie nature
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Visite guidée des gorges du Meillon et du Vaudobin, le long d'un sentier aménagé : faune, flore, géologie, légende, histoire, gestion des milieux naturels (2,5 km).

2.5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans

Rdv sur le parking du site, au Hameau du Roch (à Guéprei) – suivre fléchage routier au départ de Trun et Argentan.

Prévoir des chaussures de marche, terrain accidenté.

Dimanche 19 juin à 14h30

Sortie nature
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Balade guidée à la découverte de cette ancienne carrière calcaire du Pays d'Argentan. Au programme : géologie, histoire, gestion écologique du site (pâturage par des mou-

tons), faune et flore, avec notamment l'observation d'orchidées sauvages en pleine floraison et de plantes aromatiques (thym, origan) donnant à cet espace un petit air méditerranéen.

2.5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans

Rdv sur le parking de l'église de Sentilly

Dimanche 26 juin à 14h30

Photo de nature au Marais
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Venez découvrir avec un photographe naturaliste, les secrets de la photographie naturaliste et plus particulièrement de la macrophotographie. L'animation débutera par une partie en salle sur la technique et la maîtrise des réglages fondamentaux suivie d'une sortie sur le Marais du Grand Hazé pour mettre en pratique ces techniques.

A partir de 16 ans

Sur réservation

Rdv devant l'Espace Culturel du Houlme à Briouze

Prévoir des chaussures de randonnée, appareil photo reflex ou bridge, trépieds, calepin

2.5€ par personne

Jeudi 7 juillet à 14h30

Les petites bêtes du marais
Sortie Espaces Naturels Sensibles

Au cœur des prairies humides et des roselières, de nombreuses petites bêtes trouvent refuge et nourriture, comme le criquet ensanglanté, la grande sauterelle verte ou la dolomède. Saurez-vous les retrouver ?

Sortie spéciale « famille », à partir de 4 ans.

2.5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans

Rdv devant l'Espace Culturel du Houlme à Briouze

Prévoir des bottes

Et bien d'autres encore. Demandez le dépliant disponible dans les offices de tourisme, ... ou à télécharger

Les photos...



A l'assemblée générale 2016



Photo native de l'affiche « la magie des haies »

Votre info dans ce journal
N'hésitez pas à nous faire part d'une information que vous souhaitez communiquer aux adhérents.
Journal distribué gratuitement aux adhérents.

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT VALLÉE DU NOIRÉAU
MAIRIE DE BERJOU - 61430 BERJOU
association.aevn@gmail.com
Cotisation individuelle : 10€
Cotisation couple : 15€
Cotisation association : 35€